

Ministère de la Communauté française  
Administration générale de  
l'Enseignement et de la Recherche  
scientifique.

1080 Bruxelles , le 11 Mai 2006  
Rue A. Lavallée, 1  
02 / 690.87.31

-----  
Direction générale de l'Enseignement  
non obligatoire et de la Recherche  
scientifique.

-----  
Service de l'enseignement  
de promotion sociale.  
-----

Monsieur Jacques LEFERE  
Administrateur délégué  
CPEONS

rue des Minimes 87-89  
1000 BRUXELLES

Ref.: CC / Dossier pédagogique 3983

Objet : Dossiers pédagogiques de Régime 1  
-----  
Unité de formation : ACTIVITES PROFESSIONNELLES D'APPRENTISSAGE : AMENAGEMENT DE  
PARCS ET JARDINS  
Classement : ENSEIGNEMENT SECONDAIRE INFERIEUR DE  
TRANSITION  
Code Référence : 126005U11C1  
Domaine : 101 Agronomie,ressources sol et eaux,monde animal

Monsieur l'Administrateur délégué,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en retour, avec accord provisoire, le dossier  
pédagogique relatif à l'unité de formation mentionnée sous rubrique.

Veillez agréer, Monsieur l'Administrateur délégué, l'assurance de ma considération distinguée.

*P.O.* La Directrice générale a.i.,

Chantal Kaufmann

  
Nicole SCHETS  
Directrice

-----  
Toute demande de renseignements relative à l'objet de la présente peut être obtenue auprès de  
Régine Renard ou Carine Cacheux (02/690.87.08 ou 02/690.87.11)



Code de l'unité de formation (3) : <i>126005 U M C 1</i>	Domaine de formation (4) : <b>101</b>
---	--

**11. Horaire minimum de l'unité de formation :**

Code U

**11.1 Etudiant : 420 périodes****Z**

Le nombre de périodes suivies par l'étudiant est mentionné sur le titre délivré.

**11.2. Encadrement**

Dénomination des cours	Classement	Code U	Nombre de périodes par groupe d'étudiants
Organisation et gestion de la formation en entreprise	PP	O	18
Encadrement pédagogique et évaluation des stagiaires	PP	O	18
<b>Total des périodes</b>			<b>36</b>

Le nombre de périodes confiées au chargé de cours est prélevé sur la dotation périodes MAIS n'est pas mentionné sur le titre délivré. <sup>v</sup>

**12. Réserve au Service d'inspection :**

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

**COPIE CONFORME**

b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

  
Nicole SCHETS  
Directrice

J. LEONARD  
Administrateur pédagogique

Date : ..... *09.05.06* .....

Signature : 

- (1) Biffer la mention utile  
 (2) A compléter  
 (3) Réserve à l'Administration  
 (4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

# TABLEAU DE CONCORDANCE RELATIF A L'UNITE DE FORMATION :

## ACTIVITES PROFESSIONNELLES D'APPRENTISSAGE : AMENAGEMENT DE PARCS ET JARDINS

Date d'approbation: \_\_\_\_\_ Date limite d'application: \_\_\_\_\_

Date d'application obligatoire: \_\_\_\_\_

Date d'approbation: \_\_\_\_\_

Code Régime 1 provisoire	Code Dom. form.	Intitulé Régime 1 provisoire	Code Régime 1 provisoire	Code Dom. form.	Intitulé Régime 1 provisoire	Cirso	Code Dom. form.	Intitulé Régime 2	Niveau	Type form.	Nombre périodes
	101	ACTIVITES PROFESSIONNELLES D'APPRENTISSAGE : AMENAGEMENT DE PARCS ET JARDINS 420 Périodes			NEANT			NEANT			
U n i t é F o r m a t i o n											

## **Activités professionnelles d'apprentissage : Aménagement de parcs et jardins**

### **1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION**

#### **1.1. Finalités générales**

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991, cette unité de formation doit:

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

#### **1.2. Finalités particulières**

L'unité de formation a pour finalités de permettre à l'étudiant, de s'engager dans un processus d'apprentissage pour :

- trouver les compétences suffisantes dans le domaine de l'aménagement des parcs et jardins;
- aménager, entretenir et embellir des parcs et jardins notamment en ce qui concerne les arbres, arbustes et conifères isolés, les haies et massifs, les rocailles et pelouses, etc.;
- amener l'apprenant à développer des capacités d'autonomie suffisantes pour que les acquis soient transférables.

## **Activités professionnelles d'apprentissage : Aménagement de parcs et jardins**

### **2. CAPACITES PREALABLES REQUISES**

#### **2.1. Capacités**

L'étudiant sera capable sans note, ni assistance, de décrire trois des cinq matières théoriques suivantes:

- les facteurs de croissance d'une plante;
- les traitements classiques de lutte contre les ennemis d'une plante;
- les principales techniques de modification de climat;
- les principaux risques encourus (physiologiques ou parasitaires) en fonction du climat;
- les précautions à prendre lors de ces risques et de cette lutte.

#### **2.2. Titre pouvant en tenir lieu**

Certificat de réussite de l'unité de formation: « **HORTICULTURE GENERALE** »

## **Activités professionnelles d'apprentissage : Aménagement de parcs et jardins**

### **3. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT**

Sans objet

## **Activités professionnelles d'apprentissage : Aménagement de parcs et jardins**

### **4. PROGRAMME**

#### **4.1 POUR LES ETUDIANTS**

**L'étudiant(e) sera capable :**

d'identifier et justifier le choix de l'organisation mise en oeuvre des différents types de jardins publics et privés, balcons et vasques, parcs et jardins urbains, massifs arborés, ...

En matière de jardins publics, il sera capable d'organiser la mise en oeuvre de :

- balcons des édifices publics;
- vasques fleuries;
- jardins d'écoles;
- installations sportives;
- voies et places plantées, ...

En matière de jardins privés, il sera capable d'organiser la mise en oeuvre de :

- balcons et terrasses;
- jardins urbains;
- jardinets de lotissements;
- propriétés, ...

Il sera également en mesure d'identifier les principales essences (arbres, arbustes) des parcs et jardins de nos régions.

A la fin de cette formation, l'apprenant sera capable de :

- choisir un type d'organisation, le mettre en oeuvre, seul, en groupe ou sous accompagnement, en tenant compte de la saison et du matériel disponible, en s'aidant de notices ou guides;
- utiliser une flore pour identifier une ou plusieurs espèces de manière précise, suivant la classification binomiale de Linné.

## **Activités professionnelles d'apprentissage : Aménagement de parcs et jardins**

### **4.2. POUR LE PERSONNEL CHARGE DE L'ENCADREMENT**

Le personnel chargé de l'encadrement a pour fonction :

#### **4.2.1. pour l'organisation et la gestion de la formation en entreprise :**

- ◆ d'informer, d'une manière générale, les étudiants sur les aspects spécifiques à l'enseignement auxquels ils doivent se conformer (contrats, horaires,...) ;
- ◆ de rechercher les différents lieux de formation, organiser et de gérer les contacts avec ces entreprises.
- ◆ de prendre contact avec les tuteurs en entreprise pour :
  - ◆ définir les conditions d'organisation de la (des) formation(s);
  - ◆ identifier les exigences du " tuteur " en terme des travaux à réaliser par un stagiaire débutant et estimer si les conditions d'apprentissage sont respectées ;
  - ◆ présenter l'étudiant au responsable de l'entreprise et/ou au « tuteur »;

#### **4.2.2. pour l'encadrement pédagogique des stagiaires :**

- ◆ de sensibiliser les responsables de la formation en entreprise au contenu et à l'esprit de celle-ci, de les informer de leurs responsabilités ;
- ◆ d'informer les étudiants sur les rythmes de travail et les compétences à acquérir ;
- ◆ de contrôler régulièrement les " carnets de stage " sur le plan de la clarté et de la précision des faits, des activités et des critères de qualité ;
- ◆ d'aider les étudiants à réfléchir sur leurs méthodes de travail et leurs comportements pour mieux comprendre les contraintes du métier visé ;
- ◆ de superviser les étudiants et d'évaluer leur apprentissage ;
- ◆ de vérifier l'adéquation de l'activité des étudiants avec les programmes et finalités de l'unité de formation ;

#### **4.2.3. pour l'encadrement et l'évaluation des stagiaires :**

- ◆ de communiquer à l'étudiant ses critères d'évaluation ;
- ◆ d'évaluer les savoir-faire et savoir être des étudiants en concertation avec les responsables de la formation en entreprise et en rapport avec l'énoncé des capacités terminales de l'unité de formation.

## **Activités professionnelles d'apprentissage : Aménagement de parcs et jardins**

### **5. CAPACITES TERMINALES**

L'apprenant sera capable pour une mise en situation donnée (in situ ou simulation), de reconnaître le type de jardin et les principales essences qui l'ornent.

L'apprenant sera capable de mener à terme:

- la réalisation d'un type de jardin;
- la planification et la réalisation d'un agencement de balcons ou de vasques fleuries

en utilisant guides et notices.

Le degré de maîtrise sera atteint par une réalisation intégrant les 2 objectifs ci-dessus.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte :

- de la pertinence de la (des) technique(s) proposée(s) ;
- de la justification de ses choix ;
- de la capacité à utiliser les différents outils;
- de la créativité dans la (les) solution(s) proposée(s).

## **Activités professionnelles d'apprentissage : Aménagement de parcs et jardins**

### **6. CHARGE(S) DE COURS**

Le chargé de cours sera un enseignant.